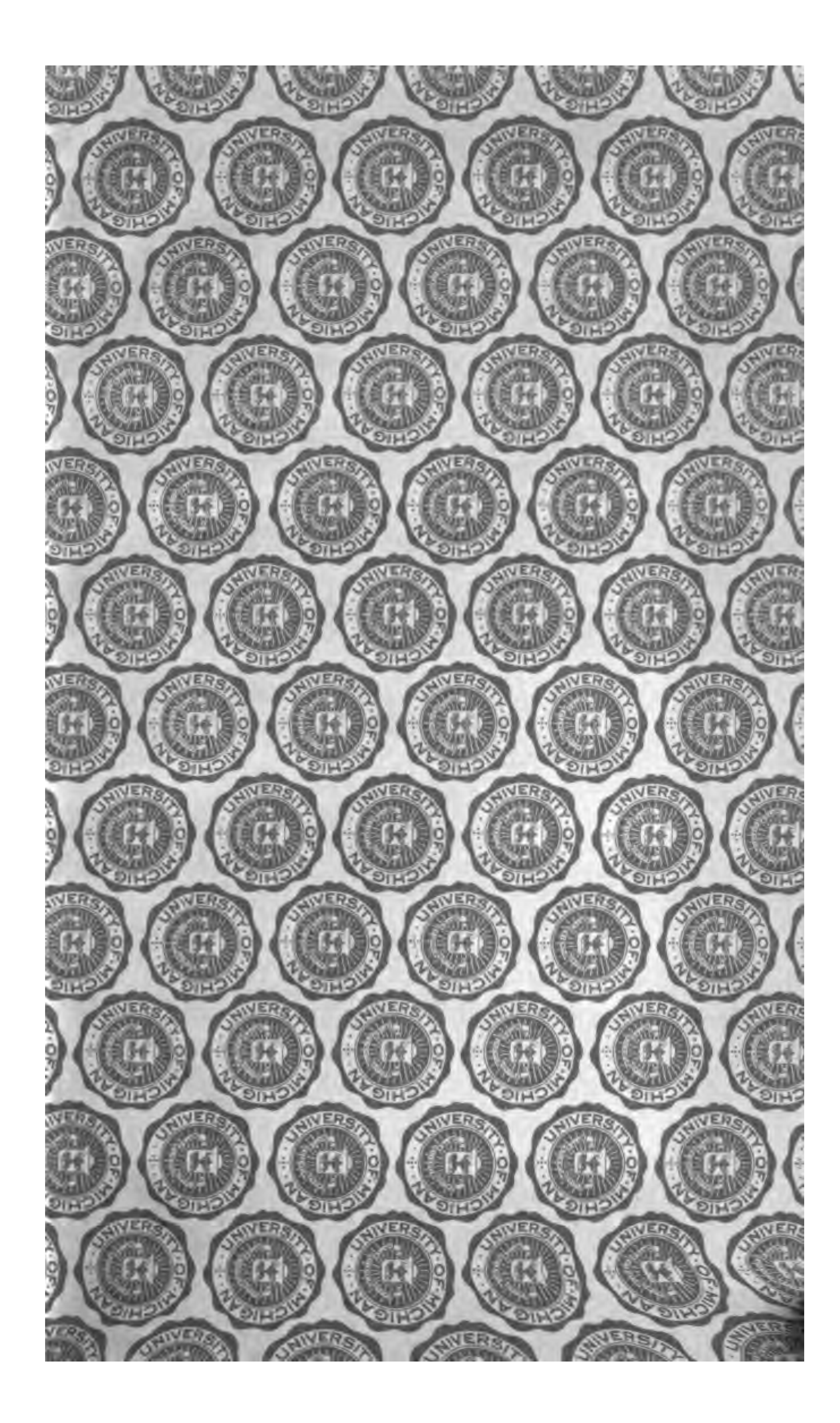
larkson-Doctrine et la pratique des
aremiers chrétiens


UNIVERSITY OF MICHIGAN
SE TAIRE ET FAIRE


UNIVERSITY OF MICHIGAN

ESSAI

SUR LA

DOCTRINE ET LA PRATIQUE

DES

PREMIERS CHRÉTIENS

EN CE QUI CONCERNE

LA GUERRE,

PAR THOMAS CLARKSON, M. A.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE J. SMITH,
RUE MONTMORENCY, N° 16.

1824.

Vignaud
11-3-27

ESSAI

SUR

LA DOCTRINE ET LA PRATIQUE

DES

PREMIERS CHRÉTIENS.

Les chrétiens, accoutumés qu'ils sont depuis tant de siècles à regarder la profession des armes comme honorable, et les exploits guerriers arrosés du sang des hommes, comme les plus glorieux de tous, il n'est pas étonnant qu'ils ne considèrent qu'à travers le prisme de leurs préjugés les passages les plus formels de l'Écriture contre le principe de la guerre. C'est en vain qu'ils lisent dans l'Évangile ces préceptes sublimes dans leur naïve simplicité : « Moi, je vous dis : Ne résistez « point au mal; aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui « vous haïssent; priez pour ceux qui vous maltraitent et vous « persécutent. » Aux uns leurs préjugés, aux autres leurs intérêts, à tous la force de l'exemple et l'empire de l'habitude; ont fait croire que ces passages et d'autres, conçus dans le même sens n'étaient point applicables à la guerre, et cette opinion est bientôt devenue universelle. Cependant il importe à tous, et spécialement aux chrétiens de bonne foi, de savoir à quoi s'en tenir sur un sujet d'un intérêt si grave; il importe avant tout de connaître à cet égard l'opinion des pères de l'Église et des premiers chrétiens; il importe de savoir ce que pensaient sur cet objet les premiers fidèles convertis par les apôtres, ou ceux qui avaient pu recueillir des successeurs des apôtres les véritables traditions, ces hommes qui croyaient fermement à la

divine origine du Nouveau-Testament, qui auraient cru se rendre coupables s'ils se fussent permis de l'interpréter dans des vues particulières, et qui préféraient périr par la main du bourreau, plutôt que de faire ce que réprouvait leur conscience. Tel est le but que nous nous sommes proposé dans cet écrit. Nous allons essayer de prouver au lecteur que, dans les premiers siècles qui ont suivi l'introduction du christianisme, c'est-à-dire à l'époque où la lumière du christianisme était la plus pure et la plus brillante, non seulement les pères de l'église ont considéré la profession des armes comme incompatible avec l'état de chrétien, mais encore tous ceux qui se convertissaient alors à la foi chrétienne refusaient d'entrer dans cette profession, au péril même de leur vie; je prouverai ensuite que ce n'est qu'à l'époque où la pureté évangélique commença à subir des altérations funestes, que l'on vit des chrétiens se faire soldats et porter les armes. Si, de l'examen auquel je vais me livrer, il résulte que les propositions que je viens d'avancer sont conformes à la vérité, espérons que tous les chrétiens de bonne foi méditeront avec une attention sérieuse les passages de l'Écriture sur lesquels les pères de l'église se sont appuyés pour condamner la profession des armes; en opposition aussi formelle, sur ce point important, avec des hommes dont le témoignage doit être décisif, ils s'efforceront sans doute de s'expliquer à eux-mêmes, d'une manière satisfaisante, la raison d'une différence si essentielle entre l'opinion des chrétiens d'alors et celle des chrétiens de nos jours, en ce qui concerne la question de la guerre.

Pour ce qui est de l'opinion des premiers écrivains chrétiens qui suivirent les apôtres, et spécialement de ceux à qui nous donnons habituellement le nom de pères de l'Église, nous la trouverons uniforme, sur la question qui nous occupe, pendant l'espace de plus de trois siècles. *Justin-le-Martyr*, l'un des premiers pères de l'Église, qui vivait dans le deuxième

siècle, considère la guerre comme illégale. Selon lui, « c'est « Satan, l'ennemi du genre humain, qui est l'auteur de toutes « les guerres. »

Tatien, disciple de Justin, tient le même langage dans son *Oraison aux Grecs.*

Nous trouvons dans les écrits de *Clément d'Alexandrie*, contemporain de Tatien, une opinion également prononcée contre la légalité de la guerre.

Tertullien, qui doit être cité après lui dans l'ordre chronologique, ne condamne pas en termes moins forts et moins décisifs la profession des armes. Voici un extrait de ses ouvrages à ce sujet. Il dit dans sa *Dissertation sur l'adoration des idoles :* « C'est à tort que, pour justifier la profession des armes, on « voudrait arguer des soldats qui vinrent à Jean dans le dé- « sert, et auxquels il ne dédaigna pas de donner des règles de « conduite, ou du centurion converti par Jésus-Christ. Le « Sauveur des hommes, en désarmant Pierre, a désarmé tous « les guerriers ensemble. L'habitude et le préjugé ne sauraient « légaliser ce qui est illégal de soi. » Il dit encore dans sa *Couronne du soldat :* « La profession des armes est-elle innocente, « quand le Christ a déclaré que quiconque se servirait de « l'épée, périrait par l'épée ? Peut-on être soldat et professer « en même temps les doctrines pacifiques de l'Évangile ? Com- « ment celui qui n'a pas le droit de venger ses propres injures, « pourra-t-il consentir à servir d'instrument à la colère des « rois, et à infliger à des peuples innocens les fers, les tour- « mens et la mort ? »

Cyprien, dans son épître à Donnat, s'exprime en ces termes : « Supposons-nous assis ensemble au sommet d'une colline d'où « nos regards peuvent découvrir tout ce qui est dans la plaine ;

« promenons notre vue tout autour de nous, et, spectateurs « indifférens, considérons les mouvemens divers et les agita« tions de la vie humaine. Tu ne pourras t'empêcher d'être « touché de compassion au spectacle que le genre humain va « te présenter. Si tu réfléchis alors sur toi-même et sur ta « destinée, dans quels transports de reconnaissance tu remer« cieras Dieu de t'avoir enlevé aux souillures de ce monde ! « Le tableau hideux qui fixera surtout ton attention, c'est « celui que te présentera l'homicide reproduit sous tant de « formes diverses, tantôt couvrant les routes de vils brigands, « tantôt infestant les mers de pirates audacieux, tantôt prélu« dant à ses forfaits par un vaste appareil de carnage, par des « armées nombreuses, des campemens, des marches savantes. « Un meurtre isolé est réputé crime : mais qu'il vienne à mul« tiplier ses victimes dans une proportion effrayante, qu'il « soit sanctionné par l'autorité publique, le crime dès-lors « devient vertu ; ainsi, le châtiment n'est point mesuré à l'é« normité de l'offense ; tout au contraire, plus vaste est la « culpabilité, plus certaine est la chance d'impunité. » Tels étaient les sentimens de Cyprien, et l'on ne peut douter qu'il ne les dût au christianisme et à la lecture des livres saints. Avant sa conversion, les choses lui eussent apparu sous un tout autre aspect ; l'homicide ne lui eût pas inspiré tant d'horreur, les forfaits de la guerre tant d'indignation.

Lactance, qui vivait quelque temps après Cyprien, s'exprime ainsi dans son *Traité sur l'adoration de Dieu* : « Il n'est « pas permis à l'homme juste de faire d'autre guerre que celle « de la vertu combattant contre le vice. »

A ces autorités on peut ajouter celle d'*Archélaüs*, *de saint Ambroise*, *de saint Chrysostôme*, *de saint Jérôme*, *de saint Cyrille*, qui tous ont été d'opinion qu'un chrétien ne pouvait, sans crime, faire la guerre.

Maintenant, pour ce qui est de la pratique des premiers chrétiens, second point à considérer, j'observerai qu'il n'existe aucune preuve authentique que des chrétiens aient embrassé la profession des armes pendant les deux premiers siècles de l'église; tout au contraire, on voit qu'ils s'en abstenaient comme de l'une de celles qu'il ne leur était pas permis d'exercer. Les preuves de ce fait, je les trouve dans diverses circonstances qui eurent lieu de l'année 170 à l'année 195. *Cassius* s'était révolté contre l'empereur *Vérus;* il fut tué bientôt après. *Clodius Albinus*, d'une part, et *Pescennius*, de l'autre, avaient en même temps pris les armes contre l'empereur *Sévère;* tous deux périrent également. Comme il n'arrivait rien de fâcheux alors qu'on ne le rejetât sur les chrétiens, on les accusa d'avoir pris part à ces actes de rebellion; mais Tertullien nous apprend, dans son discours à *Scapula*, que ces accusations étaient sans fondement. « Vous nous accusez, » dit-il à ses accusateurs, « d'avoir pris part à la révolte contre « nos empereurs; mais il vous serait impossible de trouver un « seul chrétien dans les armées rebelles commandées soit par « Cassius, soit par Albinus, soit par Niger. » Ce fait est extrêmement important, car les armées en question étaient fort nombreuses; Cassius était en Syrie avec quatre légions; Niger était à la tête des légions d'Egypte et d'Asie; Albinus commandait celles de la Bretagne. Ces troupes réunies formaient un tiers et demi de toutes les forces des armées romaines; et l'absence des chrétiens dans ces armées est d'autant plus digne d'attention, qu'à cette époque, si nous en croyons le même Tertullien, le christianisme avoit pénétré presque dans tout le monde connu.

On peut tirer une autre preuve des expressions et déclarations contenues à ce sujet dans les écrits de divers auteurs de ce temps. *Justin-le-Martyr* et *Tatien* établissent une incompatibilité formelle entre la qualité de soldat et celle de chré-

tien. *Clément d'Alexandrie* donne aux chrétiens de son temps le nom d'hommes pacifiques qui se distinguent, par ce signe, des autres hommes; et il dit expressément que l'homme pacifique ne se sert ni de l'arc ni de l'épée, désignant par là les instrumens de guerre en usage alors. Une troisième preuve peut être tirée de la croyance alors généralement répandue parmi les chrétiens, que l'on allait voir se vérifier la prophétie d'Isaïe qui annonce qu'un temps viendra où l'épée et la lance serviront à faire des socs de charrue et des instrumens aratoires.

. . . .

Irénée, qui vivait dans l'année 180, nous apprend que cette prophétie était accomplie de son temps. « Les chrétiens, « dit-il, ont changé leurs lances et leurs épées contre des « instrumens de paix, et ignorent l'art des combats. » *Justin-le-Martyr*, contemporain d'*Irénée*, dit la même chose, et certes il ne l'eût pas fait si les chrétiens eussent été employés au service militaire. « Nous devons croire, dit-il, que la prophétie « est accomplie; car nous qui, autrefois, nous égorgions les « uns les autres, aujourd'hui nous ne combattons pas même « contre nos ennemis. » Et ici, on doit observer que le mot grec employé pour exprimer *combattre* ne signifie pas *frapper*, *battre*, *donner un coup*, mais *combattre à la guerre*, et que le mot grec, employé pour *ennemi*, ne signifie pas *un adversaire particulier*, ou *celui dont on a reçu une offense*, mais est pris pour *ennemi de l'état*; et, d'ailleurs, la phrase qui suit immédiatement la citation que nous venons de donner éclaircit à cet égard tous les doutes. *Tertullien*, qui vivait après Irénée et Justin, s'exprime à ce sujet d'une manière bien remarquable. « En lisant la prophétie, niez-en, si vous voulez, l'accomplisse-« ment; ou, en voyant cet accomplissement, niez la prophétie. « Choisissez de nier ou ce que vous lisez ou ce que vous voyez. « Il n'en est pas moins vrai que, relativement aux individus « qu'elle concerne, la prophétie est accomplie dans tout ce « qu'elle a d'applicable. » Après l'autorité de Tertullien, nous

pourrions également invoquer celle de *Théodore*, si cette autorité nouvelle était nécessaire pour prouver qu'à cette époque, la prophétie était considérée comme ayant son accomplissement.

La quatrième et dernière preuve que j'apporterai à ce sujet, je la puise dans les assertions de *Celse* et dans la réponse d'*Origène* à cet écrivain. *Celse*, qui vivait sur la fin du deuxième siècle, attaqua la religion chrétienne. Parmi les diverses charges qu'il produit contre les chrétiens, il leur reproche, entre autres, de ne pas prendre les armes pour le service de l'empereur, de ne jamais offrir leurs services comme les autres citoyens, et de le refuser même lorsqu'on l'exige pour quelque important besoin. Il ne manque pas d'ajouter que, si le reste de l'empire imitait cet exemple, on serait bientôt la proie des barbares. Est-il possible que Celse eût dirigé ce reproche contre les chrétiens, si le fait n'eût pas été de notoriété générale? Voyons maintenant si cette assertion a été démentie par ceux qui se chargèrent de répondre à Celse. Celui qui prit alors la plume en faveur des chrétiens fut Origène qui vivait dans le troisième siècle. Origène reconnaît la vérité de l'assertion de Celse. Il avoue que, de son temps, les chrétiens refusaient d'embrasser la profession des armes, et il appuie ce refus sur l'illégalité de la guerre.

De même que les chrétiens refusaient alors de faire partie des armées, on doit croire que ceux d'entre eux qui étaient militaires lors de leur conversion au christianisme, s'empressaient de quitter aussitôt leur profession. Nous lisons dans Tertullien, dans son ouvrage intitulé *La couronne du soldat*, que, de son temps, un grand nombre de militaires quittaient la profession des armes aussitôt après leur conversion. Nous voyons dans *Archélaüs* qui vivait sous *Probus*, dans l'année 278, que plusieurs soldats romains, qui avaient embrassé le christianisme

après avoir été témoins de la piété et de la générosité de *Marcellus*, quittèrent immédiatement le métier des armes. *Eusèbe* nous apprend également que, de son temps, il y avait un grand nombre de militaires qui quittaient leur profession et rentraient dans la vie civile, plutôt que d'abjurer leur religion.

On voit par toutes ces preuves que, pendant les deux premiers siècles qui suivirent l'introduction du christianisme, tous ceux qui embrassaient la foi chrétienne refusaient d'entrer dans la profession des armes, ou la quittaient lorsqu'ils y étaient, sitôt après leur conversion.

Mais ici on présente une objection que nous allons examiner.

Le serment militaire, dit-on, auquel tout militaire était assujetti dans les armées romaines, et qu'on renouvelait chaque année, était entaché d'idolâtrie. Les enseignes romaines étaient considérées comme des divinités, et les soldats étaient obligés de leur rendre les honneurs divins. En outre, les images des empereurs, qui étaient placées sur ces enseignes ou renfermées dans des temples, au milieu des camps, étaient également l'objet d'un culte idolâtre. Ces usages impies faisaient partie du service d'un soldat romain; nul n'en était exempt. Il était bien naturel que les chrétiens refusassent de partager un tel service. Et en effet, on sait que, lorsque quelqu'un était soupçonné à l'armée d'être chrétien, on l'amenait sacrifier aux autels des dieux, sachant bien que, s'il était effectivement chrétien, la mort même ne l'obligerait pas à cet acte d'obéissance. N'est-il donc pas probable que c'est à ces coutumes et cérémonies idolâtres qu'il faut attribuer le refus des chrétiens d'embrasser la profession des armes, et leur renoncement à cette profession lorsqu'ils venaient à être convertis?

Que ce fût là l'une des causes du refus des chrétiens, on ne

saurait en douter. Nous le tenons de Tertullien lui-même. C'est l'une des raisons qu'il fait valoir contre la profession des armes de son temps. Il dit expressément que le serment militaire et le baptême sont incompatibles, l'un étant l'emblème du Christ, l'autre le signe du diable. C'est lui encore qui appelle l'étendard militaire le rival et l'ennemi du Christ. L'histoire confirme pleinement ce que dit Tertullien à cet égard. *Marinus*, au rapport d'Eusèbe, était officier dans une légion stationnée à Césarée en Palestine, en l'année 260. Une place de centurion étant venue à vaquer, fut donnée à Marinus. Mais un officier de la même légion, le second en grade après Marinus, l'accusa devant les tribunaux d'être chrétien, déclarant que c'était violer les lois que d'élever en dignité un chrétien qui refusait de sacrifier aux empereurs. *Achœus*, c'était le nom du juge, demanda à Marinus s'il était vrai qu'il fût chrétien; ce dernier l'avoua. On lui accorda trois heures pour délibérer sur ce qu'il préférait ou de sacrifier ou d'être mis à mort. Ce temps expiré, c'est au dernier de ces choix que s'arrêta Marinus. L'histoire est pleine d'exemples pareils. Et en effet, les chrétiens évitaient avec tant de soin tout ce qui tenait à la souillure de l'idolâtrie, qu'ils refusaient de prendre part à la moindre cérémonie qui pouvait en être entachée. C'est ainsi que, dans une cérémonie publique où l'on présentait solennellement un présent à l'empereur *Septimus Sévère* et à son fils *M. Aurelius Caracalla*, on remarqua un soldat qui portait à la main la couronne que chaque soldat avait sur la tête. Interrogé par son officier pourquoi il ne faisait pas comme les autres, il répondit qu'il était chrétien. L'église avait sévèrement réprouvé alors la coutume de porter ces couronnes sur la tête, parce que c'était l'usage des prêtres païens, lorsqu'ils sacrifiaient aux idoles. Le soldat fut puni devant toute l'armée et mis en prison.

Il est donc hors de toute espèce de doute que les cérémonies idolâtres, mêlées au service exigé alors des soldats, étaient l'une

des causes qui empêchaient les chrétiens d'embrasser la profession des armes, ou qui les obligeaient à la quitter après leur conversion. Mais cette raison, quelque grave qu'elle fût, n'était pas la seule. Il existait un autre motif qui leur inspirait une égale horreur de la guerre, c'est la croyance où ils étaient qu'un chrétien ne pouvait combattre sans crime.

Cette opinion était fondée sur trois points principaux. Le premier de ces points consistait dans l'amour des ennemis imposé par l'Écriture. Alors le monde était plein de haines et de divisions nationales. Les Juifs considéraient les Gentils avec le dernier mépris, jusqu'au point de leur refuser un verre d'eau, ou de les remettre sur leur route lorsqu'ils étaient égarés. Les Gentils, de leur côté, considéraient les Juifs comme les ennemis du genre humain, en haine et en guerre avec toutes les nations. Ainsi les uns et les autres se regardaient mutuellement comme ennemis, et fondaient leur haine mutuelle sur le souvenir de leurs anciennes divisions. C'est pour faire allusion à cet état de choses que *Justin-le-Martyr* s'exprime ainsi : « Nous « qui, naguère, nous haïssions les uns les autres; nous qui « nous réjouissions de nos infortunes mutuelles, et qui ne res- « pirions que sang et que carnage ; nous qui refusions de nous « asseoir au même foyer avec des hommes d'une autre tribu « ou d'un autre parti ; eh bien ! depuis l'apparition du Christ « dans le monde, nous vivons en paix avec tous les hommes « indistinctement ; nous prions pour nos ennemis ; nous nous « efforçons d'instruire et d'éclairer ceux qui nous haïssent in- « justement ; nous les appelons à suivre comme nous les divins « commandemens du Christ, afin que, sauvés avec nous, ils « reçoivent la même récompense que nous, et participent « comme nous aux grâces du Seigneur notre souverain juge. »

Telle était l'opinion des premiers chrétiens ; et ils conformaient leur conduite à ces sentimens. Tertullien nous apprend

que le signe caractéristique des chrétiens était l'amour des ennemis. *Athénagore*, *Julien* et *Lactance* établissent sur ce fait la preuve de la divinité de la religion chrétienne. Je le demande maintenant, professant des sentimens aussi célestes et aussi sublimes; en supposant même qu'on les eût dispensés, dans le service militaire, des cérémonies du culte païen, comment leur eût-il été possible d'embrasser la profession des armes?

Le second point sur lequel ils fondaient leur opinion à cet égard était que l'obéissance aux commandemens du Christ leur prescrivait de s'abstenir de tout acte de violence quelconque, et de porter partout et en tout temps le caractère d'hommes pacifiques. Ces sentimens se sont conservés purs et intacts dans le christianisme, tant qu'il ne s'est pas trouvé mêlé à la politique humaine.

On peut juger de la manière sublime avec laquelle ils mettaient en pratique le précepte de l'Évangile sur l'objet en question, par ce que dit à cet égard *Isidore de Péluse* : « Le « monarque des cieux, dit-il, est venu sur la terre pour « apporter aux hommes des principes de conduite dégagés de « tout mélange terrestre. Il est venu leur révéler quelle nou- « velle espèce de guerre et de combats il attendait d'eux. Ces « combats ne ressemblent en rien à ceux dont les jeux Olym- « piques sont le théâtre, et où de fiers rivaux viennent dis- « puter de force et d'adresse. Ici, celui-là obtient la couronne « qui a frappé son ennemi avec plus d'habileté et de force; « dans la nouvelle carrière ouverte par le Christ, celui-là est « couronné, qui supporte avec douceur et patience les coups « que lui portent ses ennemis. Ici, la gloire consiste à rendre « blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure; « le soldat du Christ est frappé sur une joue, il présente « l'autre, et les chœurs des anges applaudissent. Ici, c'est le

« combattant audacieux; là, l'homme patient et charitable « qu'on couronne. Telle est cette nouvelle espèce de gloire « inconnue au genre humain et dont le Christ est venu nous « révéler l'existence. » C'est pourquoi nous trouvons dans Athénagore et autres écrivains de l'Église primitive, que les chrétiens de leur temps s'abstenaient de frapper ceux qui les frappaient, et poussaient leur attachement à leurs principes, jusqu'à refuser de traduire devant les tribunaux les auteurs de ces outrages. Lors même qu'on n'eût exigé d'eux aucune participation aux cérémonies idolâtres, il était impossible qu'avec de telles idées ils consentissent à se servir du glaive et à entrer dans la carrière des armes.

Le troisième point sur lequel ils s'appuyaient était que l'acte de verser le sang des hommes à la guerre n'était ni plus ni moins qu'un homicide direct. Ils avaient une telle horreur pour l'homicide, ils fuyaient avec tant d'effroi l'idée seule d'être impliqués d'une manière quelconque dans ce crime atroce, qu'ils refusaient même d'être présens lorsqu'on arrachait la vie à un homme, à quelque occasion que ce fût. *Athénagore*, *Tatien*, *Théophile*, *Antiochénus*, et *Minutius Félix* se réunissent tous à dire qu'ils refusaient d'assister aux combats des gladiateurs; et voici les raisons qu'ils donnent de ce refus : « Nous agissons ainsi, dit *Théophile*, de peur de « nous rendre coupables du meurtre qui se commettrait sous « nos yeux. » La même raison est donnée par Athénagore. « Quel est celui d'entre vous qui n'assiste pas avec plaisir aux « combats de gladiateurs que les empereurs donnent au « peuple? dit-il aux païens. Mais nous refusons d'y assister, « pensant que celui qui sanctionne un meurtre par sa pré- « sence, est aussi coupable que celui qui le commet. » Et ici, on ne doit pas oublier que les gladiateurs étaient des prisonniers de guerre, et réputés ennemis de l'état; que leur mort était ordonnée par autorité publique et sanctionnée par l'état,

comme un acte conforme au droit de la guerre. Que devrons-nous donc conclure de tous ces divers faits? Peut-on penser que des hommes qui considéraient comme un crime d'assister à des combats de gladiateurs, dans l'opinion que celui qui est volontairement présent aux meurtres est lui-même un meurtrier, bien que ces meurtres fussent sanctionnés par l'autorité publique; peut-on penser, dis-je, que ces mêmes hommes qui regardaient l'acte de combattre en lui-même, comme un acte coupable, pussent consentir à embrasser la profession des armes?

Enfin, il paraît hors de doute que la croyance de l'illégalité de la guerre, fondée sur les trois motifs ci-dessus énoncés, et abstraction faite de toute connexion avec les cérémonies idolâtres, était universellement répandue parmi les chrétiens de cette époque. Tous les écrivains chrétiens du second siècle, qui ont traité ce sujet, établissent qu'un chrétien ne peut porter les armes sans crime. Il est donc prouvé que cette opinion devenue générale, indépendamment de toute autre considération religieuse, était un obstacle invincible à ce que les chrétiens embrassassent la profession des armes. S'il pouvait rester encore quelque doute à cet égard, les faits suivans pris à différens points de cette époque reculée doivent le dissiper entièrement.

Le premier fait servira à établir que c'était bien sur le principe de l'illégalité de la guerre que les chrétiens appuyaient leur refus.

Maximilien ayant été amené devant le tribunal du proconsul, à l'effet d'être enrôlé en qualité de soldat, le proconsul, qui se nommait Dion, lui demanda comment il s'appelait. Maximilien se tournant vers lui, répondit : « Pourquoi me demandes-« tu mon nom? Je suis chrétien; il m'est interdit de porter « les armes. »

Dion ordonna qu'on l'enrôlât ; et, quand cela fut fait, l'officier public inscrivit sa taille qui était de cinq pieds dix pouces. Dion donna alors à cet officier l'ordre de faire à Maximilien la marque accoutumée, indice de son nouvel état. Mais Maximilien refusa de se laisser marquer, s'écriant qu'il était chrétien ; sur quoi le proconsul lui dit : « Prends les armes, ou tu pé-« riras. »

Maximilien lui répondit : « Si tu me fais périr, je ne por-« terai pas les armes. Je ne suis point un soldat de ce monde, « je suis le soldat de Jésus-Christ. — Qui a mis dans ton âme « de telles idées ? — Ma croyance et le Dieu qui m'inspire. »

Dion alors pria le père de Maximilien d'employer près de son fils la voie de la persuasion. Mais ce vertueux père répondit que son fils connaissait son devoir et savait ce qu'il avait à faire.

Alors Dion adressa de nouveau la parole à Maximilien : « Prends les armes, te dis-je, et reçois le signe de la profession « militaire.—Je ne puis ; j'ai déjà reçu la marque du Christ.— « Je vais t'envoyer à ton Christ.—Tu le peux, et la gloire sera « mon partage. »

Alors Dion ordonna de nouveau à l'officier de marquer Maximilien ; mais ce dernier s'écria : « Je ne puis recevoir le signe « du monde. Si vous me le donnez, je le ferai disparaître. Votre « peine à cet égard est inutile ; je suis chrétien. Je ne puis « porter un tel signe, lorsque j'ai reçu le signe du salut, le « signe de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, que vous ne con-« naissez pas, que Dieu a donné aux hommes pour expier « leurs péchés, et qui est mort pour nous appeler à la vie : « c'est à lui seul que les chrétiens obéissent : c'est son étendard « seul que je dois suivre, l'étendard de l'auteur de vie, de notre

« divin médiateur. —Prends les armes, et laisse-toi marquer, « ou tu vas périr.—Faites-moi périr, mon nom est déjà en-« rôlé dans l'armée du Christ. Il m'est interdit de combattre.— « Considère ta jeunesse, et prends les armes. La profession des « armes est la plus honorable et la plus belle de toutes pour la « jeunesse.—Mes armes sont les armes du Seigneur : je ne puis « combattre pour des intérêts terrestres ; je suis chrétien ! — « Parmi les guerriers qui composent la garde de nos empe-« reurs Dioclétien et Maximien, Constantin et Maxime, il y « a des soldats chrétiens, et ceux-là ne font pas difficulté de « combattre.—Ceux-là savent ce qu'il leur convient de faire ; « pour moi, je suis chrétien, et je ne puis combattre.—Prends « les armes, te dis-je ; ne méprise pas la noble profession du « soldat. Prends les armes, ou tu périras. — Tu te trompes, « Dion, je ne périrai pas ; je quitterai seulement ce monde, « et mon âme ira habiter avec mon Sauveur. »

Alors Dion ordonna que son nom fût effacé des rôles de l'armée, et lui dit : « Puisqu'en esprit de rebellion tu as re-« fusé de prendre les armes, tu mourras, conformément à ton « désir, et ta mort servira d'exemple aux insensés qui seraient « tentés de t'imiter. » Alors il prononça la sentence de Maxi-milien, conçue en ces termes :

« Maximilien, puisque, dans un esprit de révolte, tu as « refusé de prendre les armes, tu périras par le tranchant de « l'épée. — Gloire à Dieu ! » répondit Maximilien.

Il était âgé de vingt ans trois mois et sept jours. Lorsqu'il arriva au lieu de l'exécution, il parla en ces termes : « Mes chers « frères, puissiez-vous vous efforcer de mériter un jour de « jouir de la vue du Seigneur et de recevoir ses célestes cou-« ronnes ! » Alors, s'adressant à son père, avec un visage gai et serein : « Donnez, mon père, donnez au bourreau l'habit « militaire que vous aviez apporté pour moi. Un jour nousnous

« réunirons dans les rangs des bienheureux martyrs, et nous « nous réjouirons ensemble au sein du Seigneur. »

Il subit alors son supplice. Pompéiana, sa mère, obtint du juge qu'on lui laissât emporter son corps, le transporta à Carthage, et l'inhuma à la même place où avaient été déposés les restes de Cyprien-le-Martyr. Elle-même mourut treize jours après, et fut inhumée à la même place. Victor, père de Maximilien, retourna à son habitation, en rendant grâces à Dieu d'avoir envoyé son fils au-devant de lui en présent au Seigneur, dans l'espoir de pouvoir bientôt le suivre.

Ici nous observerons que, dans l'exemple que nous venons de rapporter, l'illégalité de la guerre est presque le seul motif allégué par le martyr, et que les cérémonies idolâtres n'entrent que pour peu de chose dans son refus d'embrasser la carrière des armes. Venons maintenant à l'exemple d'un chrétien quittant cette carrière par les mêmes motifs et en vertu des mêmes principes.

Marcellus était centurion dans la légion Trajane. Dans une fête donnée pour célébrer la naissance de Galerius, Marcellus ôta son baudrier et son épée, en tête de la légion, en face des étendards, et s'écria d'une voix forte : « Je ne puis plus con- « tinuer à servir, car je suis devenu chrétien. » S'adressant alors aux soldats : « J'ai en horreur vos faux dieux, leur dit-il, « dieux impuissans, dieux sourds, dieux de bois et de pierre. » Ici, en effet, Marcellus paraît appuyer son refus de porter les armes, sur les cérémonies idolâtres liées au service militaire. Mais écoutons-le encore ; il ajoute : « Il n'est pas permis aux « chrétiens de prendre les armes pour les intérêts de la terre. » Après avoir passé plus de trois mois en prison, délai qu'on avait cru devoir lui donner, par compassion pour lui, il parut devant le tribunal du préfet romain. Là, il avait une occasion favo-

rable pour rétracter ses paroles. Bien loin de là, il persista dans ce qu'il avait dit, et subit le dernier supplice. Il est à remarquer que Cassien, qui tenait les rôles dans la même légion, refusa de continuer son service, jeta par terre sa plume et son livre de rôles, en déclarant que le jugement de Marcellus était injuste. Saisi par ordre d'Aurelianus Agricolanus, il persista dans les mêmes sentimens qu'avait exprimés Marcellus, et, comme lui, fut livré à la mort.

Voici un autre exemple de la même nature : Martin, dont parle Sulpicius Sévère, était militaire lorsqu'il fut converti au christianisme. Aussitôt il quitta sa profession. Dans l'explication qu'il donna à ce sujet à Julien-l'Apostat, nous trouvons les paroles suivantes : « Je suis chrétien, et il m'est dé« fendu de combattre. »

Observons encore que les illustres martyrs dont nous venons de parler appuyaient leur refus tantôt sur les cérémonies idolâtres liées au service militaire, tantôt sur l'illégalité même de la guerre; et que cependant lorsqu'ils étaient devant les tribunaux, ils renfermaient tous leurs motifs dans une seule déclaration, qui était la suivante : « Nous sommes devenus « chrétiens; nous ne pouvons porter les armes plus long« temps. » Rapportons encore un exemple pour terminer sur ce point. Tarachus était dans la profession des armes lorsqu'il se convertit : il quitta sa profession. Il fut jugé à Tarse en Cilicie. Son juge était Numerianus Maximus. « Quel est « ton nom? » lui dit Maximus. — « Le nom que j'ai reçu de « mon père est Tarachus; mon nom militaire est Victor. — « Quel est ton état? — Je suis soldat romain. Je suis né « à Claudiopolis, ville de l'Isaurie. M'étant fait chrétien, j'ai « quitté la profession des armes. » Telle était la réponse généralement faite en cette occasion, sans aucune spécification des motifs qui l'avaient dictée; et nous ne pouvons douter que

cette réponse ne fût inspirée par les deux motifs dont nous avons parlé, sans qu'on séparât jamais l'un de l'autre. Le motif tiré de l'illégalité de la guerre n'était pas moins puissant aux yeux des chrétiens que celui tiré des cérémonies païennes liées au service des armes; tous deux contribuaient également à leur interdire l'entrée de la carrière militaire, ou à les en repousser lorsqu'ils y étaient antérieurement à leur conversion. Ces deux motifs ne se séparaient pas dans leur opinion à cet égard. Celui qui refusait d'être soldat par le motif des cérémonies païennes, le refusait aussi par le motif de l'illégalité de la guerre, *et vice versâ*; tous deux militaient également dans le cœur des chrétiens pour les éloigner de la profession des armes.

Nous avons exposé les sentimens des pères de l'Église et des premiers chrétiens, en ce qui concerne la question de la guerre, pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous avons prouvé la première partie de la proposition que nous avons avancée au commencement de cet écrit, savoir qu'à l'époque où la lumière du christianisme brillait de tout son éclat, les chrétiens n'entraient point dans la carrière des armes. Prouvons maintenant la seconde partie de la même proposition, savoir que l'opinion à cet égard suivit les phases du christianisme; que, lorsque la lumière de l'Évangile commença à s'obscurcir, les principes s'altérèrent, et les scrupules s'affaiblirent; et qu'enfin ce n'est que lorsque la corruption la plus complète eut pénétré dans le christianisme, que tous les scrupules disparurent, et que l'on vit des chrétiens en foule se faire soldats. Ainsi, dans les deux premiers siècles où la lumière de l'Évangile était dans toute sa pureté, on ne trouve aucun exemple de soldats chrétiens. Le troisième siècle, où cette pureté primitive commençait déjà à s'altérer, offre de fréquens exemples de ce fait. Mais ce ne fut qu'au quatrième siècle, lorsque la corruption religieuse fut pour ainsi dire dé-

crétée en permanence et définitivement fixée, qu'on voit les chrétiens entrer en foule dans la carrière des armes avec la même facilité que dans toute autre carrière.

Nous croyons avoir prouvé que, durant la plus grande partie des deux premiers siècles, il n'y avait point de soldats chrétiens.

Quant à la pureté du christianisme à cette époque, on ne saurait élever aucun doute à cet égard. Nous n'avons qu'à consulter sur la vie des premiers chrétiens ce qu'en ont écrit les écrivains de l'Église primitive, tels qu'*Athénagore*, *Justin-le-Martyr*, *Minucius Félix* et autres.

Si nous en croyons ces auteurs, les chrétiens d'alors étaient propres dans leurs personnes, mais simples dans leurs vêtemens et dans leurs meubles, tempérans dans le boire et le manger. Ils fuyaient tous les divertissemens où ils apercevaient quelque tendance au mal. Ils étaient chastes dans leur conversation, tempérant la joie par la gravité, modestes dans leur conduite et dans leurs mœurs, observateurs rigides de leur parole et de leurs engagemens. Ils portaient l'amour de la vérité jusqu'au point de ne jamais nier leur qualité de chrétiens lorsqu'on les interrogeait à ce sujet, bien que la mort fût l'infaillible récompense d'un tel aveu. Ils se portaient mutuellement l'affection d'un frère, et se donnaient réciproquement ce doux nom. Ils étaient bons, affables, charitables au-delà de toute expression. Ils s'abstenaient avec soin de tout acte quelconque de violence. Ils priaient pour leurs persécuteurs. Ils étaient de véritables modèles d'humilité et de patience. Jamais il ne leur arrivait de composer avec leur conscience; mais ils persévéraient dans ce qu'ils croyaient bon et juste, et ne refusaient jamais de donner leur vie pour leur religion. Tel est le portrait que nous font des premiers chrétiens les divers écrivains de ce temps.

Il est prouvé par des autorités irrécusables que ces mœurs changèrent bien dans le troisième siècle. En voici un exemple : On rapportait qu'un soldat chrétien avait été puni pour avoir refusé, dans une cérémonie publique, de porter sur sa tête la couronne qu'avait coutume de porter le reste de l'armée dans ces sortes d'occasions. Il paraît que cet homme avait été converti à l'armée, et que c'est pour cette raison qu'il avait refusé d'imiter à cet égard l'exemple de ses compagnons d'armes. Tertullien nous apprend que ce soldat fut blâmé pour son zèle outré et hors de raison par quelques chrétiens de ce temps, quoique la cérémonie à laquelle il s'était refusé eût été rangée autrefois par l'Église au rang des profanations. Cet acte de censure est le premier pas que nous observons vers l'altération de la pureté évangélique. C'est de cette époque que les chrétiens commencèrent à se laisser soumettre aux opinions du monde. Nous apprenons de Tertullien qu'il y avait alors certains casuistes chrétiens, grandement dégénérés de la pureté de principes professés par leurs ancêtres, au point de penser qu'un grand nombre de cérémonies païennes, bien que sévèrement réprouvées par l'Église, pouvaient être pratiquées sans crime, et qu'on pouvait tout se permettre à cet égard, sans encourir l'imputation d'idolâtrie, pourvu qu'on ne sacrifiât pas aux idoles et qu'on n'acceptât pas les fonctions de prêtre des faux dieux. Son ouvrage intitulé, *de l'Adoration des Idoles*, n'est, d'un bout à l'autre, qu'une satire continuelle de la lâcheté des chrétiens du troisième siècle à se plier aux cérémonies païennes. On ne saurait douter qu'à cette époque, la discipline du christianisme ne commencât à se relâcher. L'origine de cette corruption doit être rapportée au moment de sécurité dont les chrétiens jouirent depuis la mort d'*Antonin* jusqu'à la dixième année du règne de *Sévère*. Il paraît que cette corruption se propagea rapidement. Tertullien eut connaissance d'un grand nombre d'individus qui, sous le nom de chrétiens, n'étaient sans doute que les disciples de ces casuistes dont nous

avons parlé, et qui avaient pris du service dans les armées romaines. Ce fait se trouve consigné dans son *Apologie*; car les païens, selon leur habitude, ayant accusé les chrétiens d'être inutiles à l'état, dans sa réponse à cette accusation, Tertullien leur dit qu'il y avait des chrétiens au service militaire de l'empire. « Nous servons, leur dit-il, avec vous et vos « armées. » Réponse bien différente de celle qu'*Origène* fit à *Celse*, au deuxième siècle, dans une occasion semblable; mais la corruption ne s'arrêta pas là. Le même Tertullien nous parle d'individus employés à la confection des idoles, qui étaient entrés dans les ordres ecclésiastiques. D'autres écrivains rapportent plusieurs autres espèces d'altérations dans les principes et la conduite des chrétiens de ce siècle. Cyprien se plaint des abus qui régnaient au milieu de ce siècle, et Eusèbe de ceux dont il avait été témoin à la fin du même siècle. Tous deux l'attribuent à la sécurité dont les chrétiens commencèrent alors à jouir. Ce dernier nous fait de leur changement une peinture douloureuse. Ils commencèrent alors à habiter de magnifiques demeures, et à s'abandonner aux délicatesses du luxe : mais, ce qu'il y eut de plus déporable, c'est qu'ils devinrent envieux, trompeurs, querelleurs; ils commencèrent à violer leur parole et leurs engagemens; enfin leurs mœurs changèrent entièrement, et il n'était plus possible de reconnaître en eux ces chrétiens dont Pline, l'un des adversaires de leur religion, avait fait lui-même un si bel éloge, éloge qu'ils continuèrent de mériter, si nous en croyons les écrivains du temps, un siècle encore après la mort de cet homme illustre.

On ne peut donc mettre en doute que, dans ce siècle où commença la corruption de l'Église, il y eut des chrétiens soldats. Et, en effet, outre ce que nous avons déjà dit à cet égard, il est si souvent fait mention de soldats chrétiens, dans l'histoire de ce siècle, que nous devons nécessairement en conclure qu'il y avait alors dans les armées des hommes qui se

donnaient le nom de chrétiens ou à qui leurs compagnons d'armes le donnaient. Que ce fussent, au reste, de véritables chrétiens, c'est là une tout autre question. C'étaient probablement des chrétiens de l'espèce des casuistes dont parle Tertullien, ou de l'espèce de ces soldats qui faisaient partie, au dire de Dion, de la garde des empereurs Constantin, Maxime, Dioclétien et Maximien, ces soldats dont Maximilien observait qu'ils savaient sans doute ce qu'ils avaient à faire, mais que, pour lui, en sa qualité de chrétien, il lui était défendu de porter les armes. Et en effet, il est impossible que, dans ce siècle, il se trouvât de véritables chrétiens dans les armées ; car les soldats n'étaient pas encore dispensés alors du serment militaire entaché d'idolâtrie, des étendards et de la présence aux sacrifices. Mais de ce que l'histoire rapporte qu'il se trouvait dans les armées romaines des individus appelés chrétiens, il serait absurde de conclure que ces hommes, dont la conduite était souillée par la plus complète participation à l'idolâtrie, fussent des chrétiens véritables. Bien loin de là, s'il est constaté que des soldats, après avoir été convertis au christianisme, ont continué à rester dans la profession des armes, on doit en conclure que c'étaient des chrétiens corrompus, ou plutôt qu'ils n'étaient chrétiens que de nom. On ne saurait douter que la corruption ne fût considérablement augmentée dans le quatrième siècle. Lactance nous en fournit la preuve dans son ouvrage intitulé : *La mort des persécutés*. Nous y voyons que la présence des chrétiens empêchait que les sacrifices ne se fissent avec succès. Quoi ! des chrétiens présens aux sacrifices, s'asseyant à la table des faux dieux, en violation de la défense formelle de saint Paul ! Mais ce n'est pas tout : le même ouvrage renferme une preuve irrécusable de la conduite de beaucoup de chrétiens de cette époque. « L'empereur, dit-il, étant « en Orient, fit faire un sacrifice de bœufs, et voulut lire l'a- « venir par l'inspection des entrailles. Dans le même temps, « quelques chrétiens qui remplissaient les emplois inférieurs

« de la prêtrise (prêtrise idolâtre), et qui aidaient le grand-
« prêtre dans cette occasion, firent sur leur front le signe de
« la croix. Le résultat fut que les aruspices furent épouvantés,
« et ne purent rendre leurs oracles habituels. » Ainsi nous voyons que non seulement les chrétiens assistaient aux sacrifices, mais encore qu'ils remplissaient des fonctions subalternes dans la hiérarchie de la religion païenne. Nous pouvons ajouter à ces faits une assertion étrange, mais indéniable, c'est que c'était une chose commune et fréquente que de voir des chrétiens exercer la sacrificature. Le concile d'Elvira, tenu au commencement du quatrième siècle, fut forcé de promulguer des canons sévères contre cet usage scandaleux, et ces canons existent. Mais que serviraient de plus amples détails à cet égard? Qui ne sait que le quatrième siècle a apporté plus de corruption dans l'Église et lui a été plus funeste qu'aucun autre? Et quelques-uns des maux qu'il a produits ont subsisté jusqu'à nos jours, et nous en avons hérité! Il semble, en effet, que la corruption de la religion chrétienne fut légalement fixée à cette époque déplorable. Constantin, en se convertissant au christianisme, introduisit dans la religion qu'il embrassait, plusieurs des superstitions et des abus de la religion qu'il quittait. Les chrétiens, pleins de joie de voir un empereur de leur religion, qui leur donnait l'espérance d'être enfin admis aux mêmes droits et aux mêmes priviléges que le reste des citoyens; les chrétiens qui, d'ailleurs, se voyaient, par ce grand événement, à l'abri des persécutions sanglantes dont ils avaient été victimes dans les siècles précédens, se soumirent à tout ce qu'on voulut, adoptèrent les coutumes et les opinions païennes afin de plaire à l'empereur, et sacrifièrent ainsi leur conscience à leur intérêt et à leur sécurité. D'autre part, un grand nombre de païens se firent chrétiens par lâcheté ou par spéculation, sans avoir une vocation véritable. Ainsi se forma un mélange inouï jusqu'alors de paganisme et de christianisme. Constantin, en même temps, conserva toujours, même après sa con-

version, les titres pompeux de *Souverain Pontife*, de *Divinité*, d'*Eternité*, tels que les portaient ses prédécesseurs. Après sa mort, il fut regardé comme un dieu; et, si nous en croyons Philostorgius, les chrétiens (c'est ainsi qu'il les nomme) le priaient et l'adoraient comme tel.

Depuis cette époque, où fut définitivement fixée la corruption de l'Église, l'histoire fait à peine mention de soldats chrétiens, ou plutôt la distinction entre les soldats chrétiens et les autres soldats commence à disparaître. La vérité est qu'après s'être soumis à une foule d'innovations contraires à l'Évangile, dans la vue de plaire à l'empereur, ils ne tardèrent pas à étendre cette coupable indulgence aux principes relatifs à la guerre. Cependant il existe d'autres causes encore qui doivent être assignées à ce fait.

Le nouveau gouvernement, dans la vue d'affaiblir leurs scrupules à ce sujet, dispensa du serment militaire usité jusqu'alors, et permit de jurer par le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, ainsi que par la majesté de l'empereur qui, « le premier après Dieu (telle était l'expression qu'on employait), avait droit à l'amour « et à la vénération du monde. » Cette manœuvre politique ne contribua pas peu à détruire une partie de l'objection tirée de l'idolâtrie mêlée au serment militaire. Quant au grand principe en lui-même, quant à la doctrine fondamentale par laquelle l'Évangile proscrit la guerre, les chefs de l'Église et du clergé l'altérèrent tellement, qu'elle ne fut bientôt plus reconnaissable. D'abord il était interdit à tout chrétien de combattre sous un prétexte quelconque. Mais alors on insinua qu'en certains cas, la défense pouvait être levée, et qu'il était permis, par exemple, de combattre sous les drapeaux des empereurs chrétiens, la guerre étant juste, lorsqu'elle est entreprise dans la cause de la vertu et de la religion. Cette interprétation mensongère de l'ancienne doctrine rassura les consciences, et

contribua à détruire cette autre partie de l'objection tirée de l'illégalité et de la criminalité de la guerre. Ainsi fut détruit le principe d'illégalité. Il est vrai de dire cependant que, de temps à autre, il se trouva des pères de l'Église qui persistèrent dans toute la rigueur de l'ancienne doctrine; mais ils ne parurent qu'à de rares et longs intervalles, et ne purent empêcher que ce principe ne cessât à la fin de faire partie du corps de doctrine adopté par l'Église.

Après avoir examiné cet intéressant sujet sous le point de vue que nous nous étions proposé, qu'on nous permette de terminer cet écrit par quelques observations qui ne seront pas jugées inutiles.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé la proposition qui fait le sujet de cet écrit. On a vu que tout le temps que la lumière du christianisme a brillé de son pur éclat, non seulement tous les pères de l'Église se sont accordés à proclamer la guerre illégale et criminelle, mais que tous les chrétiens refusaient, même au péril de leur vie, d'embrasser la profession des armes. On a vu également que les chrétiens ne sont devenus soldats qu'après que la pureté primitive du christianisme eut commencé à s'altérer. Ce fait condamne inexorablement tous ceux qui, de nos jours, professent la religion du Christ et n'en consacrent pas moins la guerre par leur approbation. Ils doivent faire de sérieuses réflexions sur les motifs qui servent de base à leur opinion à cet égard. Ils ne peuvent se dispenser de relire les saintes Écritures et de rechercher, avec tout le soin et toute la persévérance qu'exige l'importance du sujet, comment on a pu parvenir à expliquer d'une manière si injurieuse à la morale, et si attentatoire au bonheur de l'humanité, les préceptes divins contenus dans ces pages sacrées.

Nous les invitons donc à se livrer sérieusement à cet important examen. Nous leur demanderons d'abord s'ils se croient plus initiés dans l'intelligence des écritures, que ne l'étaient les premiers chrétiens, nos ancêtres. Nous les prierons de se rappeler que les manuscrits originaux des divers évangélistes et des apôtres, ainsi que les copies transcrites immédiatement sur ces originaux, étaient alors en circulation. Qu'ils n'oublient pas non plus que les épîtres écrites par les disciples des apôtres, épîtres qui ont été perdues, étaient également en circulation à cette époque. Qu'ils se rappellent ce fait important, que les premiers pères, qui ont protesté contre la guerre dans le second siècle de l'ère chrétienne, ne formaient qu'une même chaîne avec les apôtres; de sorte que les doctrines qu'ils enseignaient, ils les tenaient de ceux qui avaient conversé directement avec ces premiers compagnons du Christ. Prenons pour exemple *Irénée*. Dans sa jeunesse, il avait assisté aux prédications de l'illustre martyr *saint Polycarpe*. De qui Polycarpe lui-même tenait-il la doctrine qu'il enseignait? Il la tenait directement de saint Jean, le disciple bien-aimé du Christ. Voici comme Irénée lui-même s'exprime à ce sujet, dans son Épître à Florinus:

« Je t'ai connu dans ma jeunesse, cher Florinus, dans le « temps où j'étais avec Polycarpe. Tu étais alors dans l'Asie-Mi- « neure, menant une vie magnifique dans le palais des em- « pereurs, employant ton temps et tes efforts à capter la faveur « et l'amitié du prince, car je me rappelle beaucoup mieux les « choses anciennes que les nouvelles.

« Ce que nous apprenons dans notre jeunesse se grave pro- « fondément dans notre esprit et croît avec nous. C'est ainsi « que je me rappelle l'endroit où s'asseyait *Polycarpe* lorsqu'il « enseignait, sa manière d'entrer et de sortir, ses occupations, « sa taille, les traits de son visage, ses discours à la multitude.

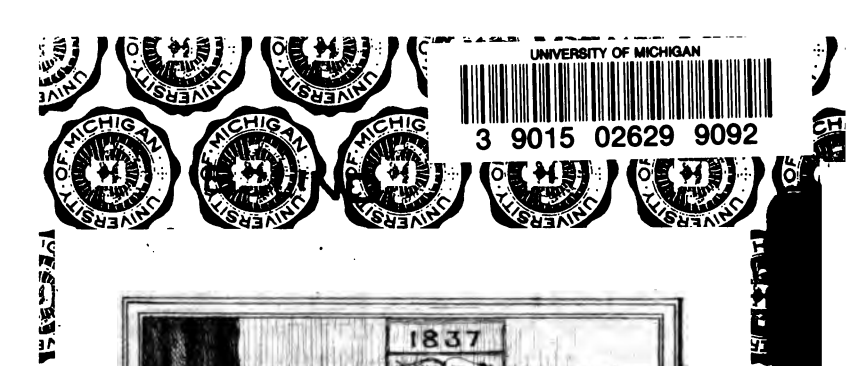
« Je me rappelle le récit qu'il nous faisait de sa conversation « avec saint Jean et d'autres qui avaient vu le Seigneur, com- « ment il se rappelait leurs discours, ce qu'il avait recueilli de « leur bouche touchant le Christ, touchant sa puissance et sa « doctrine ; je le vois encore nous répétant les préceptes et les « interprétations de l'Écriture qu'il tenait de ceux-là même « qui avaient vu de leurs yeux le Verbe de vie fait chair. Toutes « ces choses, par la grâce de Dieu, je les ai imprimées non sur « un papier périssable, mais dans mon cœur, mais dans ma « mémoire, et je ne cesse de les repasser en moi-même et de « les méditer. »

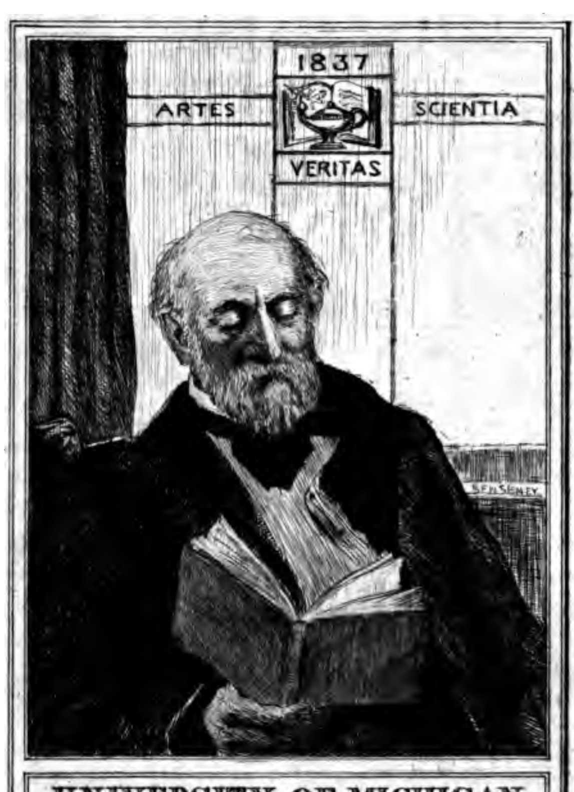
Que le lecteur nous permette de recommander une autre question à son attention sérieuse. La guerre est une immense complication de calamités morales, c'est-à-dire d'actes qualifiés crimes par les lois humaines comme par les lois divines. Elle entraîne nécessairement le vol et le pillage ; elle entraîne aussi le meurtre avec préméditation, qui, selon l'Écriture, constitue l'homicide. Nous ne disons rien de la fraude et de la débauche, de la haine et de la vengeance, et du développement de toutes les passions coupables que la guerre amène nécessairement à sa suite. Le point sur lequel nous appuyons surtout d'une manière positive, est le point suivant : Le vol est-il jamais autre chose qu'un vol, quelque circonstance qui l'accompagne ? L'action de verser le sang avec préméditation peut-elle jamais constituer autre chose qu'un homicide ? Y a-t-il deux morales changeantes à volonté, l'une applicable en temps de paix, l'autre applicable seulement en temps de guerre ? Y a-t-il quelques passages de l'Écriture qui autorisent les cabinets, les rois et les chefs des états à intervertir la nature du crime et à affranchir les actions de l'homme de toute responsabilité morale envers Dieu ? Si de tels passages existent, nous devrons en conclure que les Écritures n'ont pas été données à tous, et ne sont pas obligatoires pour tous ; il en résulte qu'une porte a

été ouverte à la licence et à toute espèce de crimes par ceux-là même que Dieu a placés à la tête des nations pour travailler à leur bonheur, et que toute responsabilité de l'homme envers Dieu, pour la vie terrestre, étant annullée à volonté, l'homme n'a plus rien à faire pour son salut, ce soin étant confié à d'autres qu'à lui. Mais si, comme tout être raisonnable doit le penser, de pareilles suppositions sont un outrage gratuit à la dignité de l'homme comme à la bonté de Dieu, dans quelle situation terrible sommes-nous, lorsque nous défendons la cause de la guerre, et de quel droit, avec des idées si contraires à l'esprit comme à la lettre de l'Évangile, osons-nous usurper encore le nom glorieux de disciples du Christ?

La dernière question que nous prierons le lecteur de vouloir bien résoudre est la suivante : Qui sont ceux qui ont le plus fait pour la gloire de Dieu et la félicité du genre humain, de ceux qui, appuyés sur le texte des Écritures, auraient pour jamais extirpé le fléau de la guerre de la face du monde, si leurs efforts eussent été secondés, ou de ceux qui, en vertu d'une fausse interprétation des livres saints, ont contribué à sa continuation? Ou, en d'autres termes, qui sont ceux qui méritent à plus juste titre le nom de chrétiens, ou ceux qui ont laissé toute leur étendue aux obligations imposées par l'Évangile, on ceux qui ont cru devoir les restreindre? Sans doute, il ne nous est pas permis de ravaler la dignité de la nouvelle alliance et de mettre des limites à la faveur divine. Si c'a été le vœu du Christ que les hommes aimassent leurs ennemis, nous devons croire que ce vœu n'a pu être autre qu'universel. Si l'objet de sa céleste mission a été de détruire le péché, nous devons croire que son intention était de rendre cette destruction, non partielle, mais la plus générale possible. S'il est vrai qu'il ait eu en vue la félicité du genre humain, nous ne devons pas renfermer ce noble vœu dans d'étroites limites; nous devons au contraire lui donner toute l'extension possible. Dans nos églises, dans l'intérieur de

nos familles, nous conjurons le Seigneur *que son règne nous arrive*! Quel est ce règne, sinon le règne du bonheur, de la vertu sur la terre! .... Comment ce vœu sera-t-il exaucé tant qu'on tolérera la guerre, tant que les crimes qu'elle entraîne à sa suite, non seulement ne seront pas considérés comme des crimes, mais encore seront applaudis comme des vertus et dispenseront la gloire! Cet important sujet réclame et mérite toute l'attention des chrétiens de bonne foi. C'est pour ceux-là seuls que j'ai écrit. En déposant la plume, je conserve le consolant espoir que cet écrit n'aura pas été inutile, qu'il aura fait naître peut-être de salutaires réflexions. Espérons que mes lecteurs reliront avec attention les livres sacrés, et chercheront à se rendre compte de la différence essentielle qui existe entre les opinions des chrétiens d'autrefois et celles des chrétiens de nos jours sur une question aussi importante que celle de la guerre. Je n'ajouterai plus qu'un mot que je soumets également aux réflexions des véritables chrétiens. Ne serait-il pas possible d'organiser un mode de décider les débats des nations, qui fût conforme à la doctrine de l'Évangile? Ce serait un tribunal d'arbitrage suprême, une sorte d'aréopage universel dont ressortiraient les chefs des nations. Ce mode ne serait-il pas plus praticable et plus raisonnable, n'aurait-il pas des effets plus efficaces et plus heureux que le mode inhumain que les rois ont adopté, et qui consiste à décider toutes les questions par le tranchant du glaive?


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02629 9092


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS